

1^{er} avril 2014 : enfin des bonnes nouvelles !

Voilà des années que nous réclamions à la DRH de se pencher sur la question des salariés n'ayant bénéficié d'aucune augmentation de salaire depuis 5 ans, 10 ans, 15 ans... La DRH a fini par entendre nos demandes et a décidé de prendre – enfin ! – des mesures en faveur de ces salariés. Nous vous présentons ces mesures ci-dessous en avant-première.

MIEUX QUE LES MEDAILLES DU TRAVAIL, LES MEDAILLES DE L'ABNEGATION

Les salariés de BPCE n'ayant bénéficié d'aucune augmentation individuelle depuis plus de 5 ans et se déclarant comme tel à la DRH (le système d'information de celle-ci ne lui permettant pas d'identifier ces salariés) bénéficieront des avantages financiers suivants :

- Entre 5 ans et 10 ans, un accès privilégié aux goodies restants, suite aux événements organisés par la communication interne.
- de 10 à 15 ans, gratuité du repas de Noël du restaurant d'entreprise pour deux personnes (exceptionnellement, les enfants seront acceptés), à partir de 14h15.
- de 15 ans à 20 ans, à la conciergerie, nettoyage d'une cravate ou (au choix) une pose de patins sur une paire de chaussures ou une coupe de cheveux par an (avec supplément payant en cas de shampooing)
- A partir de 20 ans (s'il en reste), 50 euros d'abondement supplémentaire (pour ceux qui pourront se permettre de verser le montant nécessaire sur leur PEE).

UNE VRAIE RECONNAISSANCE

Chaque année, une cérémonie de remise de ces médailles sera organisée en présence de 3 membres du Club des 100, qui consacreront 1 heure de leur précieux temps à rendre hommage au dévouement et à l'abnégation de ces salariés. A cette occasion, ils leur remettront un diplôme « collector » portant les remerciements et la signature numérisés (banque digitale oblige) de François Pérol.

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Sur production de leur diplôme (le système d'information de la DRH n'étant toujours pas capable d'identifier ces salariés, même après qu'ils se soient déclarés), ces salariés pourront bénéficier d'un entretien d'un nouveau genre, l'entretien de dynamique salariale, également appelé entretien « dis-moi de quoi tu as besoin, je te dirai comment t'en passer ». Beaucoup plus normé que l'entretien de performance, de carrière ou sénior, cet entretien de dynamique salariale garantira l'écoute d'un(e) représentant (e) de la DRH pendant au moins 10 minutes.

UN RATTRAPAGE POUR UNE VRAIE REMOTIVATION

Après de nombreuses années sans augmentation individuelle, difficile pour les salariés concernés de trouver une motivation. Pour les aider et leur donner un nouveau challenge et une occasion de rebondir professionnellement, leurs objectifs seront revus en forte hausse pour leur permettre de rattraper les objectifs non atteints les années précédentes.

L'UNSA reste dubitative quant à ces promesses. Chacun se souvient, en effet, de l'annonce faite lors des vœux du versement d'une prime de partage des profits. Compte tenu des pertes réalisées par BPCE SA, même si le groupe dégage 3 milliards d'euros de bénéfices, nous nous demandons si la DRH sera réellement en mesure d'appliquer ces mesures...

www.unsabpcesa.org

Le bureau UNSA BPCE

Et vous trouvez
ça drôle ?



Syndicalisme fiction ? Peut-être... Mais si vous vous sentez concerné(e) par ce tract et si vous voulez que cette caricature reste un poisson d'avril, rejoignez-nous et adhérez à l'UNSA !